

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèse :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Déclaration : declaration@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4615 Société : 6394

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : KINANI OUAFAA

Date de naissance : 02/02/61

Adresse : Rue Kadi Bakkar Résidence Ransoum

Imme E, Appt: 2 3^{eme} étage

Tél. : 0661334933 Total des frais engagés : Dhs

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/03/2021		Q	500 Cinq cent	Dr Rachid MARRAKI Maktabat Al-Bayan Rabat, Maroc. 17/03/2021 Signature: Dr Rachid MARRAKI

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Formulateur	Date	Montant de la Facture
 MELLIANT FASSI, Pharm. 17 Rue Cadi Bakkar CASABLANCA TEL: 05 22 75 45 45	17/03/21	684,20

ANALYSES - RADIographies

AUXILIAIRES MEDICAUX

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des soins.

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canal ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET GACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'

17/12/21

ANCIEN RESIDENT DU COLLEGE DE MEDECINE
DES HOPITAUX DE PARIS

ANCIEN CHEF DE CLINIQUE A LA FACULTE
DE PARIS VI (PITIE-SALPETRIERE)

Dr Rachid Larak

MEDECINE INTERNE

Caran gl 500 mg

135,40 1 mg 2 semain

10 mg 2 semain

9 mg 2 semain

8 mg 2 semain

5 x 13,4

+

3 x 22,80

8 semain

↓

Imur 50 2/1

49,60
D Corefam

PPV: 49,60 DH
LOT: 20J13
EXP: 10/2023

4/2 mois

128,72

* On Re care 11. mid 6/11

* Klieff 1g

Dow

71,40

Duphalac

CADELIUS 600 mg/1000 UI
Calcium / Cholécalciférol (Vitamine D₃)
Comprimés orodispersibles. Boîte de 30

PPV: 128,70 Dhs



6 118001 440061

DUPHALAC 100/15ML
SACHET B20

P.P.V: 71DH40

6 118000 010487

CADELIUS 600 mg/1000 UI
Calcium / Cholécalciférol (Vitamine D₃)
Comprimés orodispersibles. Boîte de 30

PPV: 128,70 Dhs



6 118001 440061

400 Bd Brahim Roudani -Maarif - 20330 - Casablanca - Maroc

Tél : 05 22 98 16 69 -Fax : 05 22 98 14 07 - Email : rlaraki.interniste@gmail.com

← 684,20

Pharmacie
EL MELAÏD
5, Rue
Cadi
Brahim
CASABLANCA
Tél: 05 22 98 14 07

PPV: 128,70 Dhs



6 118001 440061

الكونكور
LARAKI
Internist
Fax: 05 22 98 14 07

6 118000 010487

KALIEFF KALIEFF®

PPV 28DH40
EXP 11/2024
LOT 09009 3

PPV 28DH40
EXP 11/2024
LOT 09009 2

KALIEFF®

PPV 28DH40
EXP 05/2024
LOT 03025 1

KALIEFF® KALIEFF®

LOT 03025 5
EXP 09/2024
PPV 28DH40

PPV 28DH40
EXP 11/2024
LOT 09009 2

KALIEFF®

PPV 28DH40
EXP 11/2024
LOT 09009 2

Sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca
Cortancyl 1 mg, cp b 30
P.P.V : 13,40 DH

6 118001 080328

Sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca
Cortancyl 1 mg, cp b 30
P.P.V : 13,40 DH

6 118001 080328

Sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca
Cortancyl 1 mg, cp b 30
P.P.V : 13,40 DH

6 118001 080328

Sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca
Cortancyl 1 mg, cp b 30
P.P.V : 13,40 DH

6 118001 080328

22,10

22,80

22,80

22,80